



1^{er} degré :

1^{er} degré :

L'UNSA Education a contesté pied à pied l'analyse du Rectorat, notamment les chiffres présentés ou étant pris comme point d'appui par le Rectorat.

Le fait d'utiliser systématiquement le P/E moyen en regard du P/E national masque la réalité particulière de notre académie, notamment l'aspect rural très important en Midi Pyrénées.

Aussi, les suppressions de postes ne peuvent à nos yeux être justifiées par un soi disant « rééquilibrage » de l'académie ou une « contribution à l'effort collectif ».

De plus, le fait que le P/E académique soit supérieur à la moyenne nationale n'est pas un argument, sauf à nier les spécificités géographiques de notre région. Enfin, tous les P/E baissent : il n'y a donc pas égalisation mais érosion pour tous.

La seule marge désormais est de taper sur les départements ruraux, sans toutefois pouvoir pour autant répondre aux attentes des départements en forte augmentation démographique.

L'UNSA Education a relevé la suppression des postes d'intervenants en langues (50, dont 45 emplois pourvus). [le rectorat considère désormais que les PE ont la capacité d'assurer les langues vivantes au niveau élémentaire].

Sur les langues, l'UNSA a rappelé la nécessité d'envisager ce dossier globalement, depuis l'Ecole Primaire jusqu'au collège.

En résumé, chacun constate que l'Académie de Toulouse n'a pas changé, ni sur la forme, ni sur le fond. Il y a une augmentation importante d'effectifs, et au bout du bout, une suppression des postes.

Il y aura donc au bout du bout, des gens qui paieront les pots cassés, et donc des difficultés de plus en plus fortes pour certaines écoles et établissements,...

Dans l'entreprise privée, nous sommes actuellement passé au temps du « financier ».

L'UNSA Education déplore que désormais ce temps financier soit aussi celui de l'Education Nationale et que le débat éducatif soit désormais totalement absent des choix budgétaires.

Sur les stagiaires 1er degré :

L'UNSA a demandé la répartition des stagiaires par département (pas de réponses possible à ce jour, la répartition n'est pas effectuée).

Y a-t-il eu consigne rectorale pour supprimer des postes de maîtres formateurs dans les petits départements ? Qu'en est-il ? y a-t-il une volonté de diminuer leur nombre ?

Pas de consignes du recteur sur la suppression de maîtres formateurs..